



Dépot dossier titre de séjour sans avoir un récépissé

Par **hannache abdelmadjid**, le **21/09/2010** à **08:36**

Bonjour,

Le 20/12/2009 , j'ai déposé un dossier pour un éventuel titre de séjour, sans avoir un récépissé , un contrôle a été effectué le 01/04/2010. Jusqu'à présent aucune suite , j'aimerais bien que le service des étrangers m'informe sur ce dossier.
Remerciements

Par **maniongui**, le **12/10/2010** à **09:21**

Bonjour

En vertu de quel fondement avez-vous demandé le titre de séjour?

Je tenais à vous informer que le silence de l'administration 4 mois après le dépôt de demande de titre de séjour, cela équivaut à un rejet.

Je peux vous aider à faire un recours pour obliger l'administration à répondre.